



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

ARRETE DU MAIRE

OBJET : ARRÊTÉ PORTANT SUR LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DE L'OPERATION C'PERMIS

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VILLEJUIF

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2143-1 et L.2144-3,

VU la délibération n°DL_007_2020 du Conseil municipal du 4 juillet 2020, portant élection du Maire,

VU la délibération n°DL_061_2021 portant modification du règlement intérieur de l'Opération C' Permis,

VU l'arrêté n°439_2020 portant désignation des membres de l'Opération C'permis,

CONSIDERANT que le règlement intérieur de l'opération prévoit que la composition de ce comité d'attribution, qui associera élus de la Ville et représentants de l'administration, soit définie par arrêté du maire,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Désigne, pour la durée du mandat Madame Mamilla KADRI onzième adjointe au maire et Monsieur Ahcène SAADI quatorzième adjoint au Maire au sein de la commission d'attribution de l'opération c'permis.

ARTICLE 2 : Il est précisé que pour que les commissions puissent se tenir doivent être présents au minimum un des deux élus, et un des deux représentants de l'administration, membres de la commission.

ARTICLE 3 : Abroge et remplace par le présent arrêté l'arrêté n°439_2020 portant désignation des membres du comité d'attribution de l'opération C'permis.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun - sis 43 rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex - dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Villejuif, le **06 DEC. 2022**

Pierre GARZON
Maire
Conseiller départemental du Val de
Marne

